**Sécurité parasismique des ouvrages**

**Convention d’utilisation/Ouvrages neufs**

selon SIA 260 et suivantes

**1. Informations générales**

Nom de l’objet :

Adresse/NPA Localité :

Coordonnées :

Parcelle :

Commune :

Date de construction prévue :

Affectation (habitation, artisanat, bureaux, etc.) :

Maître d’ouvrage :

Architecte :

Ingénieur structure :

**2. Exigences d’utilisation et objectifs par rapport à la sécurité parasismique**

*2.1 Structure porteuse / Objectif*

L’élaboration de projet parasismique a pour buts la protection des personnes, la limitation des dommages et la garantie de l’aptitude au fonctionnement d’ouvrages importants soumis à l’action du séisme de dimensionnement.

L’objectif de la conception parasismique est de protéger les personnes, de limiter les dommages et de garantire la fonctionnalité des structures importantes sous la contrainte du seisme de dimensionnement.

*2.2 Durée d’utilisation*

Durée d’utilisation prévue [années] :

*2.3 Fiabilité Sécurité requise pour de la structure porteuse (Responsabilités de l’ingénieur) :*

a) Garantir la sécurité structurale de l’ouvrage, c’est-à-dire le non effondrement en cas de séisme.

 Dimensionnement de la structure porteuse selon les prescriptions des normes SIA 260 à 266.

 Dimensionnement des fondations selon les prescriptions de la norme SIA 267.

 Prise en compte des influences potentielles extérieures (martellement avec des bâtiments voisins, glissements de terrain, etc.).

b) Garantir l’aptitude au service en cas de classe d’ouvrages COIII.

c) Informer le MO des dégâts implicitement acceptés selon les choix opérés (e.g. dimensionnement ductile).

*2.4 Fiabilité Sécurité requise pour les éléments secondaires (Responsabilités de l’architecte) :*

a) Exclure la mise en danger des personnes en cas de défaillance des éléments secondaires.

 Application de mesures constructives appropriées d’entente avec l’ingénieur.

 Dimensionnement des assemblages, des fixations et des ancrages selon les indications de l’ingénieur.

b) Garantir la mise en œuvre des mesures définies sous le point a) lors de la réalisation.

*2.5 Comportement sismique de la construction (Responsabilités du Maître d’Ouvrage) :*

Prise de connaissance et acceptation des dégâts implicitement acceptés selon les choix opérés.

**3. Concept de la structure**

*3.1 Paramètres sismiques*

Paramètres retenus pour le dimensionnement afin de garantir la sécurité structurale selon point 2.3 ci-dessus.

Zone d’aléa sismique selon SIA 261 :

Accélération horizontale du sol agd [m/s2] :

Classe de terrain de fondation/Microzonage :

Accélération spectrale sur le plateau Se,max [m/s2] :

Classe d’ouvrages selon SIA 261 :

Facteur d’importance γf :

Système de stabilisation latérale :

Type de planchers (rigide/souple) :

Méthode de dimensionnement (non ductile/ductile) :

Coefficient de comportement q :

*3.2 Eléments secondaires*

Mesures prévues pour exclure la mise en danger des personnes par les éléments secondaires selon point 2.4.

 éléments de façade :

 cloisons lourdes :

 faux-plafonds :

 autres (préciser) :

**4. Engagement**

Les co-signataires de la présente convention confirment la prise en compte du cas de charge séisme dans le dimensionnement et la réalisation du projet selon les normes en vigueur, soit les normes SIA 260 à 267.

Lieu et date :

Le Maître d’Ouvrage L’architecte L’ingénieur structure

(timbre et signature) : (timbre et signature) : (timbre et signature) :

Information:

Ce modèle sert d'aide au travail et peut être utilisé pour le rapport de l'ingénieur.

Ce document est éditable pour s’adapter aux caractéristiques spécifiques du projet.